

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA**Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**21 janvier 2022**

et qu'elle a été faite le

**20 janvier 2022**Que le nombre des membres en  
exercice est de : 48**Présents : 42****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 4**Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°****DCC2022\_01\_025****Objet :**Approbation du Contrat de Relance  
et de Transition Ecologique (CRTE)**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 26 janvier 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à  
Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
Gérome FASSENET.**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël  
ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** :  
Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony  
FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent  
CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET  
**Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-  
Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Barre** : M.  
Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT  
**Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN  
**Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M.  
Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-  
Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier  
DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara  
PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo  
ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe  
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT  
**Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** :  
Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M.  
Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M.  
Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS**Suppléés : Gendrey** : Monsieur Gilbert TSCHAIINE **Vitreux** : M. Didier  
CABESTANT**Absents excusés : Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER  
**Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON  
**Serre les Moulrières** : M. Claude TERON**Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS****Procurations de vote :****Mandants : Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Rouffange** : Mme Aurore  
PLANCON**Mandataires : Orchamps** : M. Régis CHOPIN **Romain** : Mme Aurélie  
CHANCENOTTE*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le  
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION** **(CRTE)**

Tous les territoires/les intercommunalités doivent être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables, dont l'État annonce être partenaire et co-financier.

Ces contrats couvrent la durée du mandat municipal 2020-2026 et doivent favoriser une dynamique de transition, en répondant à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale qui sont la colonne vertébrale de ce contrat.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire (avec une approche transversale) qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés (habitants, entreprises, associations). Ce projet de territoire constitue le socle du CRTE, qui sera resserré autour de la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Ainsi, les actions retenues doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte, de même que le développement économique et l'attractivité, l'accès aux services publics et aux soins, le logement, le patrimoine, l'eau et l'assainissement.

Le CRTE sera évolutif : le projet de territoire et les axes d'intervention du contrat s'enrichiront continuellement (nouvelles priorités, intégration d'autres contrats, nouvelles actions).

L'inscription des actions ne garantit pas des subventions de l'Etat mais permet de rendre visibles les actions identifiées à ce stade (structurantes pour le territoire au regard des axes et orientations de son projet de territoire) qui semblent cohérentes avec les objectifs de l'Etat.

Le CRTE a vocation à regrouper les actuels et futurs dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Le Conseil Communautaire a dans un premier temps approuvé le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Écologique Jura Nord lors de sa séance du 30 juin dernier. L'élaboration de ce dernier a notamment permis un recensement, qui s'est poursuivi ses derniers mois, des programmes communaux et intercommunaux existants et futurs à financer dès 2021 parallèlement à l'actualisation de la définition des orientations du projet du territoire Jura nord, inspirée notamment du projet de territoire de 2016 et de la démarche participative en cours d'élaboration du PLUi.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est joint à la présente délibération.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et ses annexes qui se décompose comme suit :**
  - **Annexe 1 - un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat avec des fiches actions ;**
  - **Annexe 2 - les fiches descriptives (fiches projets, fiches actions) ;**
  - **Annexe 3 - Une maquette financière annuelle ;**
  - **Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs.**

- autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat de Relance (CRTE) et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Version du 20 janvier

# 2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le 01/02/2022

ID : 039-243900560-20220126-DCC2022\_01\_025-DE

Berger  
Levrault



Communauté de communes Jura Nord

# CRTE

Contrat de Relance et de Transition Écologique

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le 01/02/2022



ID : 039-243900560-20220126-DCC2022\_01\_025-DE

## ENTRE

### ■ La Communauté de communes Jura Nord,

Représentée par Monsieur Gérôme FASSET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 janvier 2022,  
Ci-après désigné par « Jura Nord »,  
D'une part,

## ET

### ■ L'État,

Représenté par Monsieur David Philot, Préfet du Jura  
Ci-après désigné par « l'État » ;  
D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

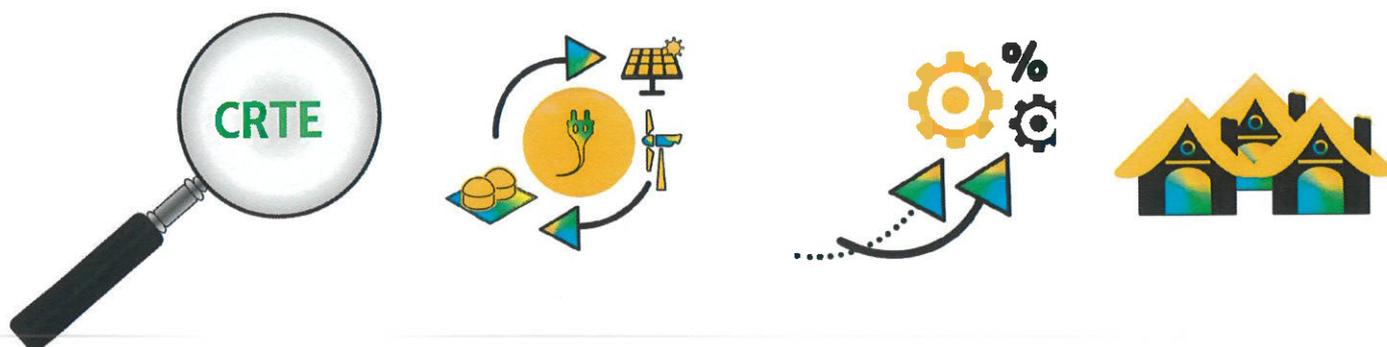
# SOMMAIRE

<b>I. PRÉAMBULE</b> .....	<b>P.5</b>
<b>II. ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT</b> .....	<b>P.6</b>
<b>III. ARTICLE 2 - AMBITION DU TERRITOIRE JURA NORD</b> .....	<b>P.16</b>
<b>IV. ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b> .....	<b>P.23</b>
<b>V. ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION</b> .....	<b>P.27</b>
<b>VI. ARTICLE 5 - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE</b> .....	<b>P.30</b>
<b>VII. ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b> .....	<b>P.31</b>
<b>VIII. ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CRTE</b> .....	<b>P.36</b>
<b>IX. ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVOLUTION DU CRTE</b> .....	<b>P.39</b>
<b>X. ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE</b> ....	<b>P.39</b>
<b>XI. ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XII. ARTICLE 11 - ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XIII. ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XIV. ARTICLE 13 - TRAITEMENT DES LITIGES</b> .....	<b>P.41</b>

## I. PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.



## II. ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires.

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Jura Nord autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un

projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

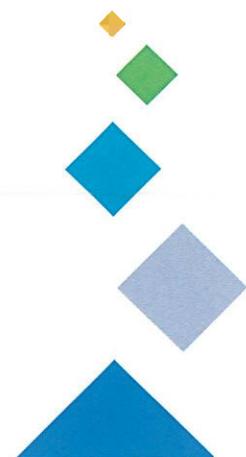
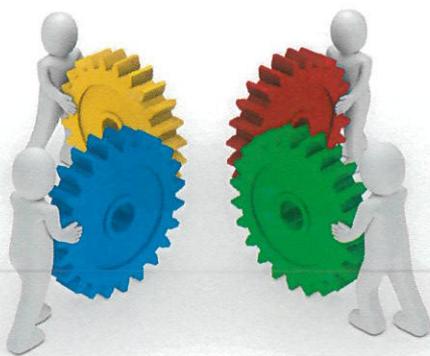
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

Le Projet de territoire du CRTE a été élaboré à partir du diagnostic et du Projet de territoire Jura Nord de 2016, réinvestis durant l'élaboration du PLUi Jura Nord en cours à travers notamment son diagnostic et son État Initial de l'Environnement (EIE) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ainsi qu'à partir du protocole d'initialisation du CRTE de juin 2021, élaboré avec les élus de Jura Nord.

L'élaboration du projet de territoire de 2016 et celui du PLUi en cours s'inscrivent pour mémoire dans le cadre d'une démarche participative rappelée dans le rapport final de 2016 et 1er Bilan de la concertation inclus dans le 1er dossier d'arrêt du PLUi Jura Nord du 2 juillet 2019.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES

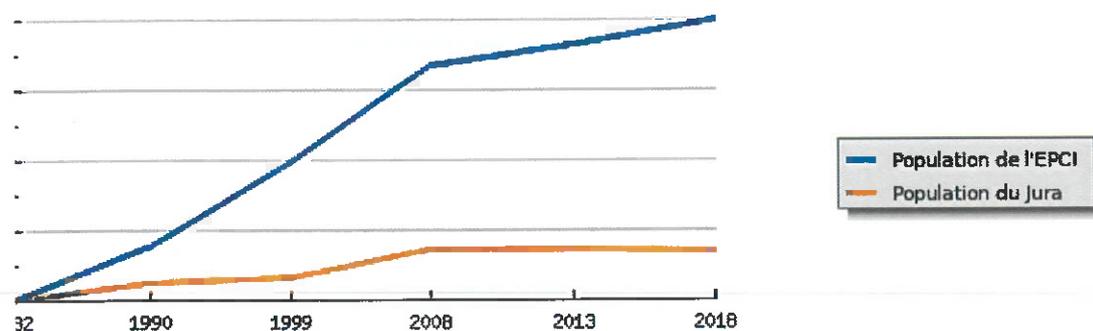


*La Communauté de communes du Jura Nord est un territoire rural composé de 32 communes pour 11 659 habitants (au 1er janvier 2021), soit environ 44 habitants par km<sup>2</sup>, marqué par une dynamique démographique positive – principalement portée par le solde naturel (+0,3%/an) devant un solde migratoire qui a baissé et un bon indice de jeunesse. Les migrations résidentielles sont principalement portées par le cœur des actifs (ménages de moins de 40 ans).*

*La croissance démographique annuelle moyenne entre 2007 et 2017 est de 0,54%.*

*Le territoire connaît aussi un vieillissement de la population amorcé avec une attention particulière pour l'augmentation des 40-60 ans qui annonce une accélération du phénomène.*

*Les ménages sont représentés par les couples (59% de la population en 2017) et particulièrement les couples avec enfants. On observe une diminution de la taille moyenne des ménages en ralentissement, avec une taille des ménages supérieure à la moyenne du Jura.*





**Le parc de logement** peu adapté aux besoins potentiels des ménages. Il est notamment constitué de logements de grandes tailles et énergivores. On constate un décalage qui tend à se renforcer entre la taille des logements et la taille des ménages qui tend à se réduire. On constate aussi une insuffisance de logements adaptés aux personnes âgées.



Le **territoire** est assez étendu puisqu'il faut environ 30 minutes pour le traverser du Nord (Mutigney) au Sud (Courtefontaine). Il est couvert partiellement par un zonage ZRR.

Jura Nord est structuré autour d'éléments naturels et de voies de communication structurantes. Les paysages Jura Nord sont variés et recèlent une richesse patrimoniale naturelle et historique diversifiée.

Le territoire est d'abord structuré par **une succession du Nord au Sud d'éléments géographiques orientés globalement Est-Ouest** : la Vallée de l'Ognon, le Massif de la Serre, le « Jura des collines », la Vallée du Doubs, la Forêt de Chaux. Ces composantes géographiques rythment le grand paysage et orientent l'occupation des lieux avec des ambiances spécifiques à chaque sous entités.

La forêt est très présente sur plus de 51% de la surface du territoire et l'agriculture représente plus de 41% des surfaces de Jura Nord.

L'ensemble forme une **mosaïque de paysages** où les grands boisements cloisonnent les espaces ouverts maintenus par l'agriculture.

Le territoire bénéficie par ailleurs d'une grande accessibilité grâce **au passage de l'A36** et à la présence d'un échangeur sur le territoire. Cet axe est-ouest permet de rejoindre Mulhouse à l'est et Beaune, puis Lyon à l'ouest.

En interne, le territoire est structuré par deux axes principaux : la **RD 673 axe est-ouest** qui traverse les bourgs des communes du sud du territoire et la **RD 459** (rejointe par la RD 125) qui traverse les communes du nord et du Nord-Ouest, ainsi que par la **RD 36** qui constitue **l'axe nord-sud stratégique majeur**.



Le territoire est aussi traversé d'Est en Ouest par le **canal Freyssinet** et **L'Européoroute EV 6 Nantes-Budapest**, en bordure du Doubs au sud, aménagements structurants, portes d'entrée du développement touristique doux en cours localement.

La trame verte et bleue (TVB) du territoire est composée de **boisements, majoritaires sur le territoire**. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes caractérisées comme **réservoirs de biodiversité**, et se nomment :

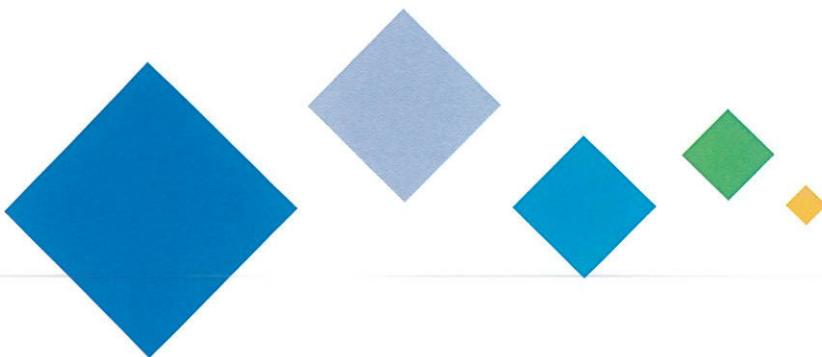
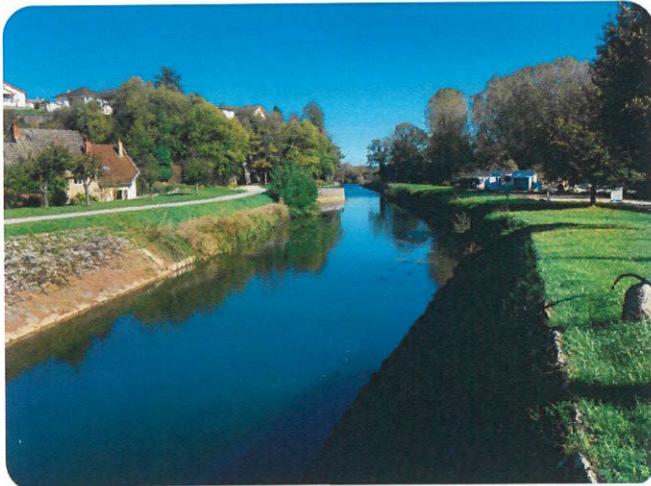
■ Le Massif de la Serre, site Natura 2000 de 4 300 hectares dont la moitié est située sur le territoire de Jura Nord ;

■ La Forêt de Cl... 21 900 hectares dont un quart est situé sur le territoire ;

■ La Forêt d'Arne recouvre 2 200 hectares sur le territoire.

**Le réseau hydrographique** est également important sur le territoire de Jura Nord. Le Doubs et l'Ognon ainsi que leurs canaux structurent le paysage.

**La diversité des milieux est fragmentée par les infrastructures de transport**. Les déplacements de la faune sur le territoire sont contraints sur un axe Nord-Sud.



*La vallée du Doubs se caractérise par une urbanisation plus concentrée alors qu'elle est plus éparse sur le reste du territoire.*

*Jura Nord n'est pas n'est pas structuré autour d'une polarité urbaine. Fraisans, Orchamps, Dampierre/Ranchot constituent des pôles de vie constitués, proposant une offre de services, de commerces et d'emplois irriguant le territoire. D'autres communes jouent également un rôle plus local, de pôles de vie en devenir, amenés à se renforcer sur les prochaines années : Gendrey, et le pôle Ougney / Vitreux / Pagny.*

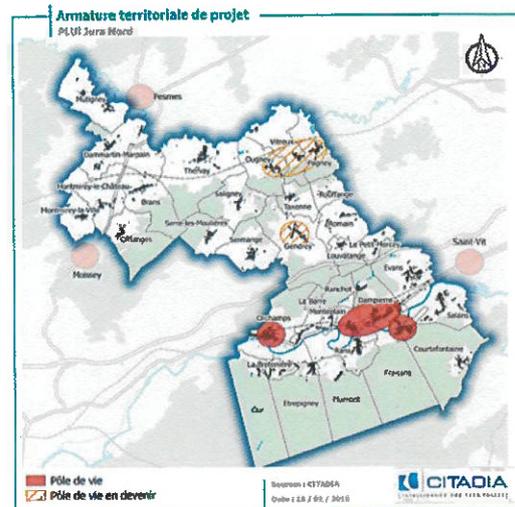
*Entre 2004 et 2021, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 159 hectares. Le rythme moyen d'augmentation de l'enveloppe est de l'ordre de 9,3 hectares par an soit une moyenne de 0,29 hectares par an et par commune.*

*Entre 2018 et 2021, près de 20 hectares supplémentaires ont été consommés, soit 6,7 hectares par an. Cela témoigne d'un ralentissement de la consommation d'espace, passant d'une moyenne de 10 hectares par an entre 2004 et 2018 à 6,7 hectares sur les trois dernières années.*

*Une inflexion peut également s'observer vers une plus grande mobilisation des dents creuses, qui représente 35% de la consommation d'espace contre seulement 12% entre 2004 et 2018.*

*Concernant la répartition entre habitat et activités, les tendances sont peu ou prou les mêmes que celles observées depuis 2004, avec une nette prédominance du développement résidentiel (86% de la consommation d'espace).*

*Enfin, l'analyse de la consommation d'espace suivant l'armature urbaine nous montre que les villages ont un peu moins pesé dans celle-ci entre 2018 et 2021, au profit des pôles de vie, qui ont accueilli plus d'un tiers du développement urbain.*



Jura Nord bénéficie d'une répartition **des services** relativement équilibrée mais à renforcer (une réflexion sur le maillage des services à l'échelle du PLUi est en cours **afin de pallier au déficit du nord**) et d'une **offre culturelle et de loisirs** riche, appuyée sur une **dynamique associative** ancienne.

L'**offre en équipements** du territoire à destination des **populations jeunes et des personnes âgées** est à **valoriser et à conforter**, notamment au sein des pôles de vie et en devenir et au nord.

L'**amélioration de la qualité des espaces publics** est aussi un corollaire permettant de passer d'une logique actuellement utilitaire à une logique de lieu de vie.

# LE QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE DE JURA NORD ET LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



7 h 30, un lundi des vacances scolaires. Maman dépose bébé à la micro-crèche de Salans.



8 h. Papa emmène le cadet à l'accueil extrascolaire pour la journée.



Maman se rend à son travail à la zone d'activités de Ranchot.



9h. La plus grande arrive au Secteur jeunes de Jura Nord pour une journée riche en activités.



12 h. C'est l'heure de la pause dans les structures d'accueil petite enfance : direction la cantine !



... avant d'aller faire quelques courses en famille sur les marchés de Jura Nord.



17 h. Papa dépose les livres à la Médiathèque Jura Nord...



18 h. L'aînée arrive à l'École de musique associative Jura Nord pour son cours de piano.



21 h. Quelques démarches en ligne sur le portail famille de Jura Nord.



Pendant ce temps, un petit moment de détente pour maman qui profite d'un footing le long de l'Eurovéloroute.

Le territoire bénéficie en termes d'attractivité résidentielle de **l'influence de plusieurs agglomérations voisines** de rayonnement régional :

■ **La Communauté d'agglomération du Grand Dole** en continuité ouest du territoire, compte plus de 54 000 habitants. La commune de Dole se situe à 25 minutes du territoire ;

■ **La Communauté d'agglomération de Besançon**, à proximité immédiate à l'est, représente un bassin de plus de 194 000 habitants. La commune de Besançon se situe à 30 minutes depuis le sud du territoire (Dampierre) et 50 minutes depuis le nord-ouest (Mutigney) via l'A36 ou la RD673 ;

■ **Dijon Métropole** compte plus de 253 000 habitants. La commune de Dijon, plus éloignée que Dole ou Besançon, est accessible en environ 50 minutes.

À noter également, la proximité immédiate de la commune de **Saint-Vit** qui constitue un véritable **pôle de proximité** avec ses commerces, services et équipements, de près de 5 000 habitants.

Le territoire se caractérise par un **nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois**. En effet, il y a environ **1 emploi pour 3 actifs** occupés mais le bassin d'emploi du territoire reste limité du fait de sa **proximité avec les polarités économiques de Besançon et Dole**.

Les déplacements domicile-travail sont importants au bénéfice du Grand Besançon et **la voiture individuelle, au cœur des déplacements**.

Le territoire du Jura Nord se caractérise par une part importante de **l'économie présentielle**. **La sphère productive est moins représentée**. Le domaine de l'artisanat et notamment le secteur de la construction sont relativement bien présents. Le territoire se caractérise par **la dominance des TPE** au sein du tissu économique.

L'offre en matière **d'immobilier d'entreprise apparaît insuffisante**. On constate notamment une raréfaction des disponibilités au sein des zones d'activités existantes concentrées au Sud le long de la RD 673 et une remobilisation limitée des friches d'activités.

L'agriculture très présente doit aujourd'hui faire face à des difficultés démographiques, économiques et climatiques et doit s'adapter aux **contraintes environnementales**.

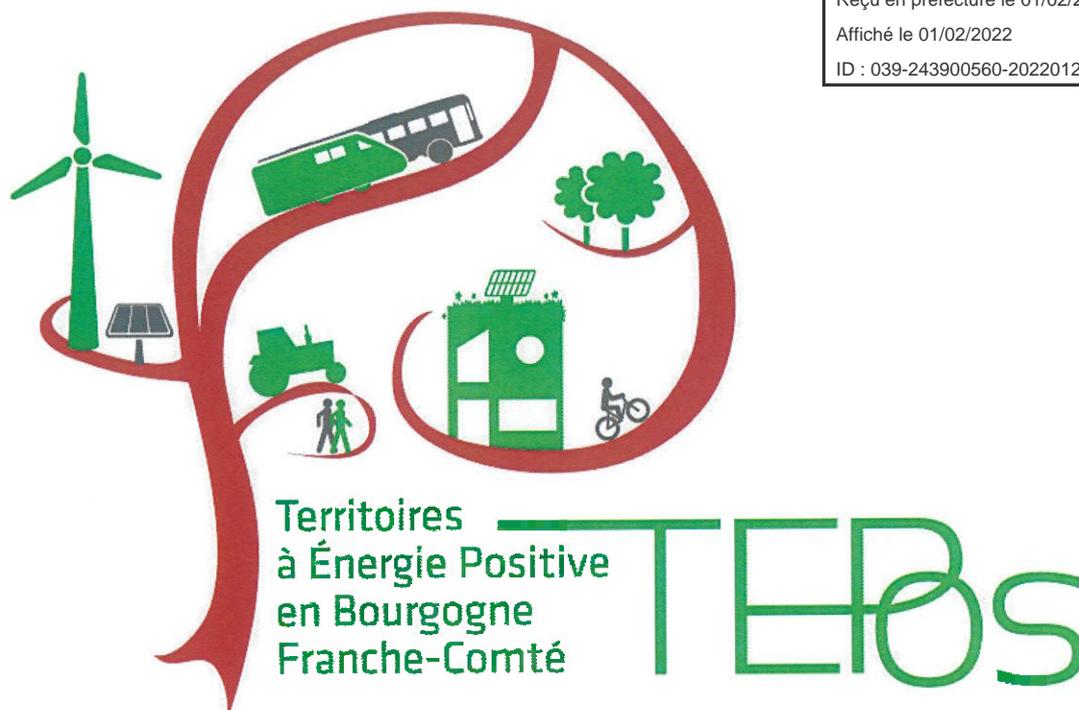
**L'offre touristique est globalement limitée**, caractérisée par des activités de loisirs de pleine nature (à pieds ou à vélo) et l'hébergement de plein air. L'hébergement touristique connaît un frémissement et peut prendre une forme parfois insolite (cabanes dans les arbres)

Certaines caractéristiques du territoire accentuent le risque de survenue **d'inondation par ruissellement** en cas d'événement climatique important (2018).

L'état chimique de ses **cours d'eau** est à améliorer. Une marge de progression importante est diagnostiquée en matière de conformité des installations d'**assainissement**.

D'un point de vue des **émissions de GES**, en 2018, le territoire émettait 111 035 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de Gaz à effet de Serre (GES), soit 9,5teqCO<sub>2</sub> par habitant. Le secteur des **transports routiers** est le premier émetteur de GES. Viennent ensuite les secteurs de **l'agriculture et du résidentiel**.

**Plus de la moitié des ménages utilisent au moins 10% de ses revenus pour les dépenses énergétiques de mobilité ou de logement** avec globalement une facture énergétique du secteur résidentiel qui augmente.



Conscient des enjeux liés à la transition énergétique en milieu rural, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique « TEPOS/TEPCV », pour un territoire durable et économe en énergie. En 2015, le territoire Jura Nord a été lauréat de la double démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS, échelle régionale) et « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV, échelle nationale). Cette double démarche est la reconnaissance d'une implication et mobilisation de ses élus dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et les questions d'efficacité énergétique, appuyée sur une culture locale.

Ainsi, le CRTE Jura Nord prend notamment la suite de la Convention d'engagement « TEPCV », signée en 2015 par Jura Nord avec l'État. Ce label TEPCV, attribué par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a permis à la collectivité de renforcer son engagement à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs, ainsi qu'à favoriser le développement des énergies renouvelables. Cet engagement a été sanctionné par la mise en place d'un plan d'actions territorial, visant à atteindre ces objectifs, qui a fait l'objet d'une convention financière avec l'État, arrivée à terme en février 2021, qui visait les grandes orientations partagées et prescrites suivantes :

■ Adapter les services et les infrastructures aux besoins de la population caractérisée par un solde naturel positif mais qui a perdu de sa dynamique migratoire ces dernières années ;

■ Organiser des conditions favorables aux fonctions de transport, compte tenu de l'importance des déplacements hors du territoire communautaire ;

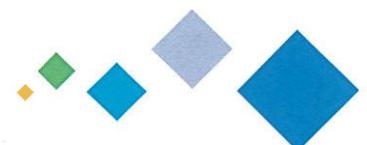
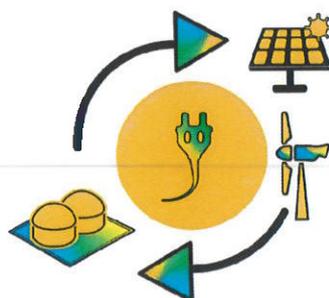
■ Renforcer ou créer des aménagements en faveur d'une mobilité maîtrisée, au sein du territoire communautaire mais aussi à l'échelle des secteurs urbains existants ou à développer ;

■ Développer le tissu économique communautaire en s'appuyant sur des équipements structurants, sur un potentiel paysager et des ressources naturelles de qualité et sur des filières de circuit court, afin de constituer un gisement d'offres d'emploi local dans les domaines des services, de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme... ;

■ Préserver et valoriser l'identité du territoire et de ses composantes paysagères naturelles en faveur de la qualité du cadre de vie de la population et du développement économique.

Sur le terrain, cet engagement s'est traduit par des actions qui se sont concrétisées autour de la construction/réhabilitation d'équipements publics exemplaires, du déploiement des énergies renouvelables (méthanisation agricole, géothermie, solaire, éolien, hydroélectricité, en constante évolution depuis quelques années) ou d'une mobilité alternative (électrique, active).

L'ensemble des politiques contractuelles en cours ont été prises en compte dans l'élaboration du CRTE. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.



### III. ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE

Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la Communauté de Communes souhaitent, en réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés à l'issue des diagnostics partagés du projet de territoire en 2016 et du diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUi intercommunal en cours depuis 2018, poursuivre leur engagement en faveur d'un développement équilibré engagé dans la lutte contre le changement climatique, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie, en s'appuyant sur la mobilisation des élus municipaux, des habitants ainsi que des acteurs et partenaires locaux socio-économiques, associatifs et privés ; en partenariat avec les collectivités voisines, à travers notamment le « Pays Dolois-Pays de Pasteur ».

## LES ENJEUX JURA NORD

Jura Nord souhaite valoriser la proximité de Jura Nord avec notamment les bassins d'emplois de Besançon et Dole et favoriser l'attractivité résidentielle en même temps que le développement économique du territoire, afin de ne pas faire de Jura Nord un « territoire dortoir ».

Mais dans une logique d'équilibre durable, au service de la cohésion sociale et spatiale du territoire, entre développement, préservation, valorisation, adaptation et résilience et affirmation de ses spécificités, ces biens communs au service de l'innovation et de l'affirmation de son identité.

Il s'agit de construire ensemble :



■ **Un territoire attractif** pour les jeunes actifs et capter ainsi de nouveaux résidents ainsi que de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises tout en anticipant les effets du vieillissement de la population, à travers le développement de logements adaptés, pour favoriser le parcours résidentiel local, ainsi que d'une offre de services – y compris numériques – de loisirs et de commerces de première nécessité, pour renforcer l'économie présentielle tout en favorisant le développement de l'économie productive avec ses TPE/PME.

■ **Valorisant la qualité de vie** en s'appuyant sur la valorisation et l'adaptation de son cadre de vie et de sa cohésion spatiale, la préservation et la valorisation, y compris économique, du patrimoine et de l'environnement et le développement d'une mobilité pour tous.

■ **Développant une identité, appuyée sur ses spécificités (TEPCV)**, incluant la transition agricole et énergétique tout en s'ouvrant au développement touristique durable, dans une logique d'économie circulaire.

■ **En s'appuyant sur un « Territoire à Énergies Positives »**, valorisant la communication et l'animation territoriales, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques et sociaux la vie associative et citoyenne ou bien de s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal mais aussi au-delà, avec les territoires voisins.

## Les différents enjeux au cœur du projet Jura Nord partagés par les élus depuis le projet de territoire de 2016 sont les suivants :

### AMÉNAGEMENT

#### Attractivité/polarité

Conforter l'attractivité de la vallée du Doubs et de ses bourgs-centres tout en maintenant un équilibre de l'existant dans la partie Nord du territoire en termes de taille des communes avec une urbanisation harmonieuse et un renforcement des pôles en devenir.

#### Vocation du territoire

Être un territoire résidentiel pour de nouveaux habitants assurant le maintien de la dynamique démographique en cours, en s'appuyant sur les apports dus au solde naturel et en retrouvant son attractivité résidentielle passée. Un territoire d'accueil pour tous, avec des services adaptés, des espaces publics valorisés pour passer d'une logique actuellement plutôt utilitaire à une logique de lieu de vie. Un territoire s'appuyant sur son cadre de vie pour développer une offre de loisirs.

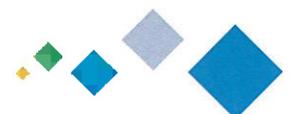
#### Croissance démographique et logement / développement soutenable

Favoriser les logements locatifs et la réhabilitation de l'ancien en priorité dans les centres bourgs et réduire la précarité énergétique tout en s'assurant une planification du développement d'espaces à urbaniser, équilibrés sur tout le territoire, dans une logique de cohérence de la mobilisation du potentiel foncier, de la densification et de la future consommation d'espace potentielle en fonction de l'armature du territoire, respectant les enjeux d'environnement en préservant les espaces naturels et agricoles existants et dans une logique d'adaptation au changement climatique.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

#### Économies résidentielle et productive

Les deux types d'économies proposés sont complémentaires. Ce Territoire résidentiel à vocation à développer une économie de services pour ses résidents, touristes et habitants – mais aussi être un territoire productif, qui croît, accueillant des entreprises innovantes dans des domaines spécifiés comme l'énergie verte. Si l'économie productive Jura Nord a été perçue à travers des grandes entreprises historiquement implantées sur le territoire (Forges, Tissages, TEFAL), ce modèle a fragilisé le territoire, qui tend plus aujourd'hui au développement de TPE/PME, pour lesquelles il faut notamment renforcer l'offre d'immobilier d'entreprise.



Structuration des  
acteurs

L'animation économique locale pour le développement économique dans des logiques de filières en lien avec les ressources locales, dans le cadre d'une activité économique diversifiée avec des acteurs pluriels.

Autonomisation  
énergétique  
du territoire

Réduire nos consommations énergétiques et la précarité et développer les énergies renouvelables, leviers de développement économique

## DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL DU TERRITOIRE

Les aînés sur  
le territoire

Permettre le maintien à domicile des personnes âgées avec un renfort des services dédiés en complément du développement d'une politique leur permettant d'intégrer aisément des structures de proximité adaptées, à taille humaine, financièrement accessibles.

Une offre de services  
du territoire  
à renforcer au Nord

Proposer une offre d'équipements et de services du bloc communal, dans une logique de complémentarité, répondant qualitativement aux besoins existants (enfance-jeunesse) et attractive pour attirer de nouvelles familles sur le territoire.

Déplacements /  
accessibilité

Favoriser une offre de mobilité alternative à la voiture thermique et à l'autosolisme, appuyée sur les transports collectifs, la voie ferrée (gares) ou le vélo et favoriser une organisation plus large autour du covoiturage et des solidarités. Mais aussi développer les solutions limitant les déplacements contraints tout en favorisant l'accès à l'information et aux services (tiers-lieux ; numérique).

Place et rôle de la  
culture et des loisirs

Développer des équipements supports et accompagner les initiatives locales, dans le sens d'une égalité d'accès pour tous et pour l'attractivité territoriale.

## RESSOURCES ET INNOVATION

Place et rôle de la  
culture et des loisirs

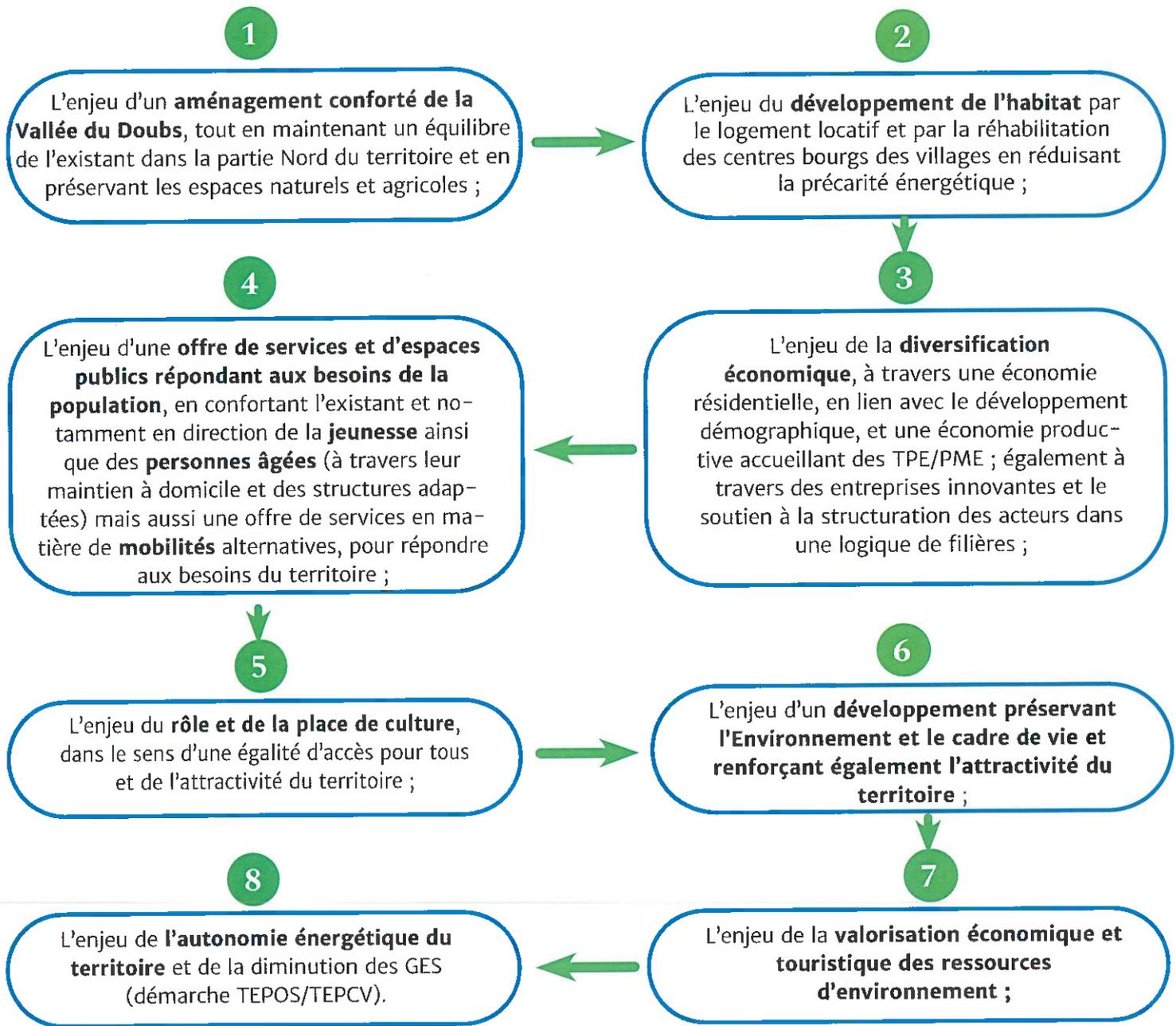
Développer des équipements supports et accompagner les initiatives locales, dans le sens d'une égalité d'accès pour tous et pour l'attractivité territoriale.

Équilibre  
Développement /  
environnement  
cadre de vie

Accompagner une dynamique d'accueil de nouveaux résidents et visiteurs (habitants et touristes) qui n'entraîne pas de détérioration du lien social et de l'environnement, dans une logique de résilience. Maintenir un cadre de vie et des liens préservés nécessite d'apporter des réponses face au risque d'une augmentation de la dépendance aux territoires extérieurs en matière d'emplois et au vieillissement de la population.

Valorisation économique des ressources environnementales	Assurer un développement équilibré entre économiques, culturelles et protection de la nature et du cadre de vie. Cet enjeu renvoie à la question de l'image et de l'identité du territoire dans ses liens à la qualité environnementale du territoire.
Mobilités	Favoriser des alternatives à la voiture individuelle et répondre à des besoins spécifiques de certaines populations (notamment les déplacements quotidiens et le tourisme) et aborder plus largement la question des déplacements avec les territoires voisins et notamment les deux agglomérations voisines.
Gouvernance locale	Développer la communication et l'animation territoriales et promouvoir une dynamique participative, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques ou la vie associative ou s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal et au-delà avec les territoires voisins.

**AINSI, LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE A PERMIS D'IDENTIFIER 8 ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD :**

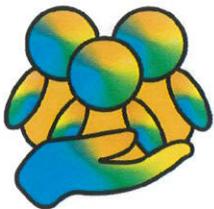


## LES AXES STRATÉGIQUES

La stratégie du projet de territoire se décline en 4 grands axes d'interventions transversaux inspirés par les principes de développement durable (environnement, social, économie et gouvernance) qui ont guidé l'élaboration du projet Jura Nord, en réponse aux 8 enjeux identifiés à l'issue du diagnostic partagé et à la « vision partagée du territoire à l'horizon 2040 » annexée au projet de territoire Jura Nord de 2016 et rappelée dans le projet de territoire en Annexe 1.



### AXE A : Un territoire accueillant et de proximité



La Communauté de Communes du Jura Nord, territoire rural marqué par une identité agricole et forestière, se situe à l'interface entre deux grands bassins de vie : Dole et Besançon.

Si l'influence de ces deux pôles d'emplois à proximité directe du

territoire rend la Communauté de Communes attractive, la volonté des élus est bien de renforcer sa qualité de vie et son offre de proximité afin de s'affirmer en territoire d'accueil.

Il s'agit de conforter le « vivre-ensemble » au sein du territoire en affichant des valeurs fortes.



### Axe B : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces



La préservation des espaces naturels et agricoles est une évidence pour les élus de Jura Nord, d'autant plus que l'agriculture et les forêts sont des composantes essentielles, tant sur le plan économique que pour la préservation des paysages et de la biodiversité. L'aménagement du territoire doit alors se faire de manière équilibrée et durable et la consommation d'espace doit être maîtrisée pour répondre à une stratégie foncière définie et adaptée aux dynamiques et fonctionnements territoriaux : concilier développe-

ment du territoire et préservation du système environnemental global. Les objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience viennent affirmer cet objectif phare, avec un horizon Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

La prise en compte des risques (inondations, ruissellements) dans le PLUi vient renforcer cette volonté des élus à bâtir un territoire résilient en planifiant un développement qui intègre les contraintes environnementales dans ses aménagements

et qui valorise les espaces soumis aux pressions et nuisances les plus fortes en tant que lieux de vie à part entière.

La préservation du paysage doit être prise en compte à toutes les échelles, que ce soit au niveau des grands ensembles structurants ou plus localement au cœur des bourgs, en cohérence avec le patrimoine et les formes urbaines. Les grandes continuités paysagères et naturelles doivent ainsi se poursuivre au sein des villages et bourgs, afin qu'ils ne créent pas de ruptures. Afin de recréer des espaces publics accueil-

lants, in- aux rencontres, la qualité des espaces sera un axe majeur à travailler dans les aménagements.

Aussi, le développement de la mobilité demeure un axe prioritaire pour maintenir un cadre de vie de qualité dans les centres-bourgs ainsi qu'une ambiance apaisée et sécurisée pour les habitants de Jura Nord.

Ces engagements devront permettre de faire émerger de nouveaux usages en s'appuyant sur des aménagements adaptés ou sur des initiatives citoyennes.



### Axe C : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités



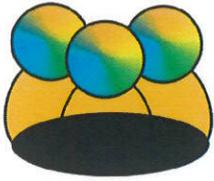
Le territoire de Jura Nord est caractérisé par une diversité de paysages et d'ambiances (paysage agricole, forêts, bords de rivières naturels, bords de rivières urbains, paysage industriel, relief fortement marqué, relief doux...). Les grands éléments géographiques (rivière du Doubs et de l'Ognon, Massif de la Serre, Forêt de Chaux) structurent ces paysages et jouent le rôle de marqueurs de l'identité du territoire. Les motifs paysagers sont bien conservés et présentent un équilibre entre bâti-naturel-agricole renforcé par une diversité de patrimoines dont un petit patrimoine vernaculaire riche. Les projets d'aménagement devront garantir l'intégration de ces sensibilités pour promouvoir le développement touristique de Jura Nord.

L'agriculture constitue aussi une spécificité du territoire, le développement de Jura Nord devra permettre le maintien et la pérennisation des activités agricoles. Les élus souhaitent aussi développer des pratiques extensives et raisonnées afin de valoriser une agriculture locale, durable et respectueuse de la biodiversité.

Cette démarche éco-citoyenne s'inscrit en cohérence avec la politique TEPOS-TEPCV du territoire qui fixe des objectifs d'exemplarité énergétique vis-à-vis des consommations énergétiques, des émissions de GES et des productions d'énergie renouvelable.

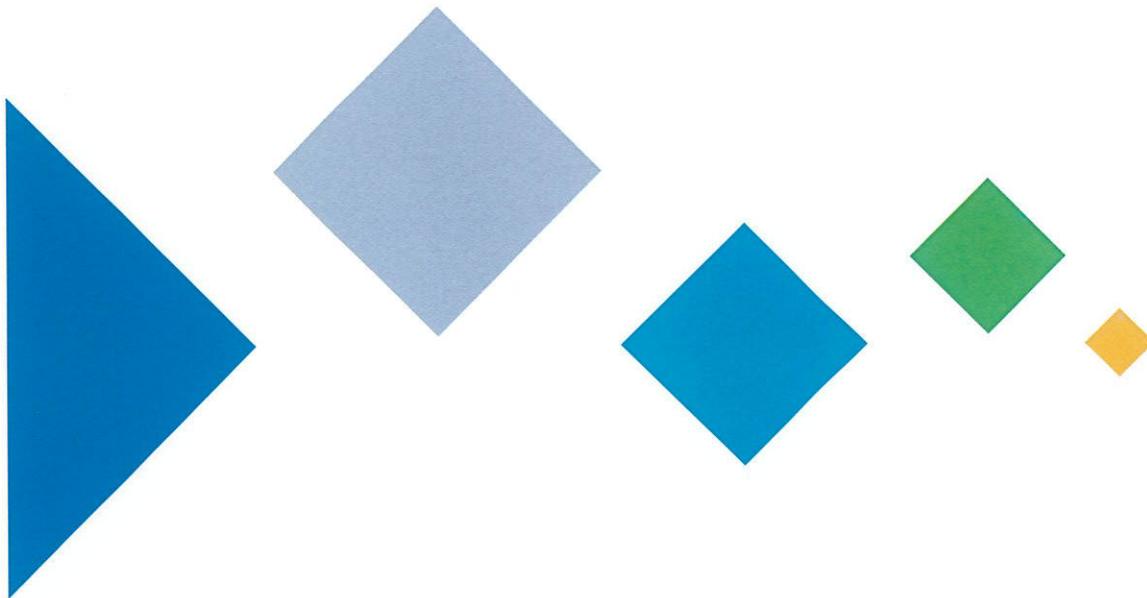


## Axe D : Renforcer la mobilisation, la gouvernance et l'implication



Il s'agit là de conduire la mise en œuvre du projet de territoire sur le long terme par une organisation adaptée du bloc communal en mode projet et au-delà, coopérer avec les territoires voisins et développer

une communication territoriale, qui constitue un axe majeur de promotion et développement d'un projet de territoire, afin de communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.



## IV. ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat intègre l'ensemble des projets portés sur le territoire pour la durée du mandat 2020/2026, répartis selon un calendrier prévisionnel indicatif précisé dans chaque fiche action.

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, co-construit avec les élus locaux du bloc communal et les partenaires de la communauté de communes.

# Notre projet de territoire

B3. Intégrer les risques dans le choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

B2. Veiller à un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

B1. Développer la mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire

**C. DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ JURA NORD, APPUYÉE SUR SES SPÉCIFICITÉS**

C1. Préservation et découverte du patrimoine – s'ouvrir au développement touristique

C2. Promouvoir une agriculture redynamisée et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

C3. Valoriser le positionnement de Jura Nord comme Territoire à Énergie Positive

**B. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LA QUALITÉ DES ESPACES**

A.4 Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire

A.3 Développer les emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises pour développer les emplois locaux

A.2 Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

A.1 Adapter l'offre de logements aux populations existantes et aux nouveaux arrivants

**A. UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DE PROXIMITÉ**

**D. RENFORCER LA MOBILISATION, LA GOUVERNANCE ET L'IMPLICATION DES ACTEURS**

D1. Communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur

D2. Mettre en place une organisation de la Communauté de communes adaptée à la conduite du projet de territoire

D3. Coopérer avec les territoires voisins

# Jura Nord,

## Territoire à Énergies Positives

## AXE A : Un territoire accueillant et de proximité

### **Orientation A1 – Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants :**

- ✓ A1.1 – Favoriser la rénovation du bâti
- ✓ A1.2 – Favoriser le maintien à domicile & développer une offre de logement adaptée notamment à destination des personnes âgées
- ✓ A1.3 – Produire une offre de logement locatif et différencié.

### **Orientation A2 – Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations :**

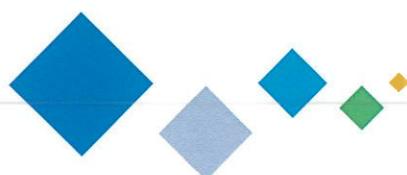
- ✓ A2.1 – Conforter l'offre petite enfance – enfance – jeunesse – équipements scolaires
- ✓ A2.2 – Renforcer et diversifier l'offre associative, culturelle, sportive & de loisirs
- ✓ A2.3 – Renforcer l'offre d'autres services publics et l'Accès à la santé
- ✓ A2.4 – Offrir une meilleure couverture numérique à l'ensemble des habitants du territoire

### **Orientation A3 – Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises :**

- ✓ A3.1 – Renforcer les activités existantes pour conforter le tissu d'emplois locaux et élaborer une stratégie d'accueil de nouvelles activités et entreprises
- ✓ A3.2 – Renforcer une offre d'accueil en matière d'immobilier d'entreprises diversifiée
- ✓ A3.3 – Développer l'animation économique

### **Orientation A4 – Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire**

- ✓ A4.1 – Renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants ou mettre en place des solutions de substitutions dans les communes ne bénéficiant pas de commerces de proximité (marchés ponctuels, de producteurs, commerces ambulants,...)
- ✓ A4.2 – Faire la promotion des productions agricoles locales



## Axe B : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

### **Orientation B1 – Développer la mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie :**

- ✓ B1.1 – Élaborer une stratégie des mobilités
- ✓ B1.2 – Créer des itinéraires adaptés aux mobilités douces (piéton, vélo)
- ✓ B1.3 – Créer des infrastructures d'accueil pour limiter l'auto-solisme thermique/favoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle & thermique

### **Orientation B2 – Veiller à un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie :**

- ✓ B2.1 – Se doter de documents de planification communs
- ✓ B2.2 – Valoriser les « cœurs de villages »
- ✓ B2.3 – Remobiliser les sites anciennement exploités en vue d'une réduction de la consommation d'espace
- ✓ B2.4 – Préserver et valoriser les ressources naturelles et les richesses paysagères et patrimoniales

### **Orientation B3 – Intégrer les risques dans le choix d'aménagement pour faire de Jura nord un territoire résilient :**

- ✓ B3.1 – Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation & réduire la vulnérabilité du territoire
- ✓ B3.2 – Anticiper une potentielle intensification des risques liée aux effets du changement climatique



## Axe C : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

### **Orientation C1 – Préservation et découverte du patrimoine – s'ouvrir au développement touristique :**

- ✓ C1.1 – Mettre en place une stratégie globale en lien avec les territoires voisins en s'appuyant sur le tourisme de pleine nature et le tourisme de loisirs et de découverte

- ✓ C1.2 – Valoriser les sites Relais du patrimoine Jura Nord

### **Orientation C2 – Promouvoir une agriculture redynamisée et durable :**

- ✓ C.2.1 – Promouvoir les pratiques agricoles extensives et durables
- ✓ C.2.2 – Impulser et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir une population rurale sur le territoire

### **Orientation C3 – Valoriser le positionnement de Jura Nord comme « Territoire à Énergie Positive » :**

- ✓ C3.1 – Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- ✓ C3.2 – Augmenter la production d'énergies renouvelables



## Axe D : Renforcer la mobilisation, la gouvernance et l'implication des acteurs

**Orientation D1 – Communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.**

- ✓ D1.1 – Stratégie de communication & d'animation territoriale

**Orientation D2 – Mettre en place une organisation de la Communauté de communes adaptée à la conduite du projet de territoire.**

- ✓ D2.1 – Organiser l'ingénierie territoriale
- ✓ D2.2 – Renforcer la Solidarité financière du bloc communal
- ✓ D2.3 – Promouvoir une dynamique participative citoyenne appuyée sur la proximité

**Orientation D3 – Coopérer avec les territoires voisins.**

- ✓ D3.1 – Mutualiser les projets



*Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives associées, jointes en **Annexe 2**. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux et des indicateurs de résultats.*

*Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.*

*En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.*

## V. ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

**Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.**

### V.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Sont recensés par les signataires :

■ Trois dispositifs cadres gérés par le Pays Dolois Pays de Pasteur :

- ✓ Le contrat local de Santé en cours d'élaboration ;
- ✓ Le projet alimentaire de territoire en cours d'élaboration ;
- ✓ Le contrat cap territoires signé avec le conseil régional pour le financement d'équipements structurants en matière de services.

- Convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Contrat « Cap Territoires » signé avec le Conseil régional, via le Pays Dolois,
- Contrats de rivières Doubs et Ognon
- Contrat ZRR (assainissement collectif) signé avec l'Agence de l'Eau
- Conventions d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Conventions relatives à l'octroi de subvention avec Initiative Dole Territoires
- Convention annuelle avec la Mission Locale au titre de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes
- Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec Agathe Paysage
- Convention avec le Conseil Départemental du Jura au titre du déploiement du Haut Débit.



## V.2 VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet et des fiches action en Annexe 2.



Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés de-  
vront être économes en fon-  
cier et en ressources et amé-  
liorer l'état des milieux des  
naturels, afin de s'inscrire dans les enga-  
gements nationaux (stratégies bas-car-  
bone et biodiversité). Ils peuvent être de  
grande envergure, structurants pour le  
territoire, ou à plus petite échelle, mais  
toujours porteurs d'une plus-value so-  
ciale, économique, culturelle et envi-

ronnementale forte, pour les habitants,  
les acteurs socio-économiques et les  
associations.

Les actions sont « à valider » quand  
elles sont portées, décrites, financées et  
évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans  
le CRTE est validée par les instances de  
gouvernance en s'appuyant sur les ser-  
vices déconcentrés de l'État, des opé-  
rateurs et des services des collectivités  
territoriales concernées.

Elles feront l'objet d'une présentation  
en comité de pilotage pour intégrer le  
CRTE. L'animation du CRTE déterminera  
en amont leur compatibilité avec les  
objectifs du contrat.

Le préfet peut saisir autant que de be-  
soin la « Mission de coordination na-  
tionale des Contrats Territoriaux de Re-  
liance et de Transition Écologique » (cf.  
article 6.3.) pour toute opération néces-  
sitant un éclairage particulier.



## V.3 PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité dif-  
férents seront listés dans le contrat. Les  
projets feront l'objet d'un travail spéci-  
fique de maturation afin d'être proposés  
à l'intégration du contrat, lors du comité  
de pilotage ultérieur à la signature, en  
fonction de leur compatibilité avec les  
objectifs du contrat, de leur faisabili-  
té, de leur valeur d'exemple et de leur  
dimension collective ou de leur effet

d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et va-  
lidées par la gouvernance définie à l'ar-  
ticle 8. En cas d'évolution de leur conte-  
nu en cours de contrat, les « fiches  
actions » ou les « fiches actions en  
maturation » seront validées au fil de  
l'eau par le comité de pilotage, sans né-  
cessité d'avenant.

## V.4 LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

### Coopération au sein du Pays Dolois – Pays de Pasteur

La création de l'association du Pays Dolois – Pays de Pasteur, qui regroupe les communautés de communes du Val d'Amour, de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord, et la communauté d'agglomération du Grand Dole a permis de définir une stratégie locale de développement cohérente entre territoires voisins.

Plusieurs projets sont ainsi conduits conjointement :

- Contrat local de santé ;
- Programme alimentaire de territoire ;
- Création d'un conseil de développement ;
- À venir : élaboration d'un SCOT à l'échelle du pays

D'autres actions comme l'élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin avec VNF et la Région BFC, qui concerne 2 des 4 EPCI membres du Pays ou l'élaboration d'un projet d'amélioration de l'accueil touristique en forêt de Chaux avec l'ONF, qui concerne 3 des 4 EPCI membres du Pays, sont en cours.

**Coopération avec le Grand Besançon** dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire et du Contrat de Canal du Rhône au Rhin.



## VI. ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

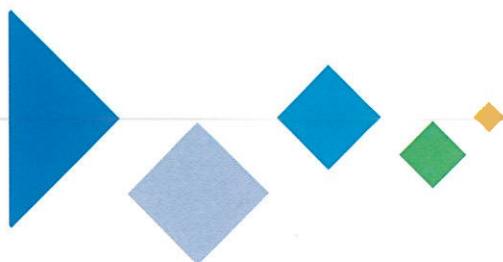
Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action



## VII. ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### VII.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de

financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



### VII.2 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, Jura Nord assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Jura Nord s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il sera assisté d'animateur.trice.s chargée.e.s

de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Jura Nord s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les par-

tenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les ac-

tions, de favoriser la mobilisation au tour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Jura Nord s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.



### VII.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

## En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

■ La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

■ Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées, le cas échéant, en ANNEXE 3.



## VII.4 ENGAGEMENTS D'AUTRES OPÉRATEURS

La Région Bourgogne Franche Comté (en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement) et le Département du Jura (en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique) peuvent être signataires du présent CRTE s'ils le souhaitent.

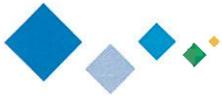
Ils désignent à cet effet un ou des référent(s) au sein de leurs services pour participer à la gouvernance du CRTE

ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région et le Département s'engagent alors à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Un ou des opérateurs publics peuvent aussi s'engager au sein du présent CRTE. Ils désigneront alors un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent alors à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.



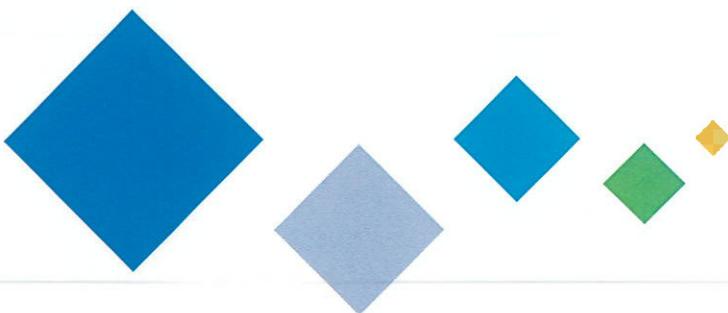
## VII.5 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrète-

ment, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

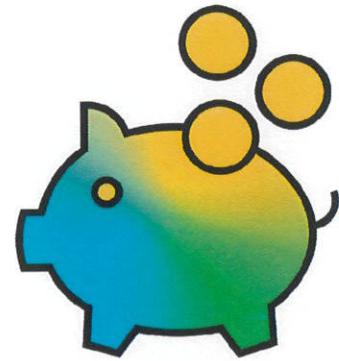
Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.



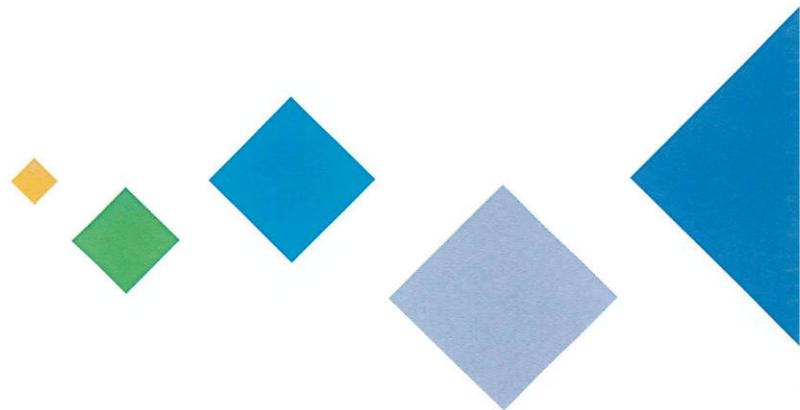
## VII.6 MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière précise pour les projets matures les montants des subventions obtenus ou des montants sollicités auprès des différents partenaires :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.



Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



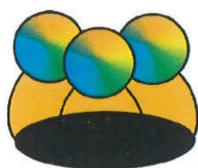
## VIII. ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 10 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### VIII.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE



**Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.**

**Il est composé :**

- De représentants de l'exécutif et des services de Jura Nord
- Des services de l'État,
- De l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- Ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

**Il siègera au moins une fois par an pour :**

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## VIII.2. LE COMITÉ TECHNIQUE



**Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CCJN. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.**

**Il est composé des membres suivants :**

- Le Sous-préfet de l'arrondissement de Dole
- Le Président de la CCJN
- Les Vice-présidents en charge de l'Aménagement du territoire et du développement économique
  - Le Responsable du service de développement territorial de la CCJN
  - La Responsable du service finances de la CCJN
  - La/le Secrétaire général de la sous-préfecture
  - La/le chargé(e) de mission Appui aux territoires de la DDT de Jura

*Et tout autre service de la collectivité et de l'État ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.*

**Il se réunira au moins deux fois par an pour :**

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
  - Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
  - Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
  - Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
  - Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
  - Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions :
    - Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
    - Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
    - Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

### VIII.3. RÔLE DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES JURA N

Chaque année, une Conférence des maires sera organisée. Elle se verra présenter pour débat un bilan et une proposition d'actualisation annuelle du CRTE et son avis sera soumis au comité de pilotage.



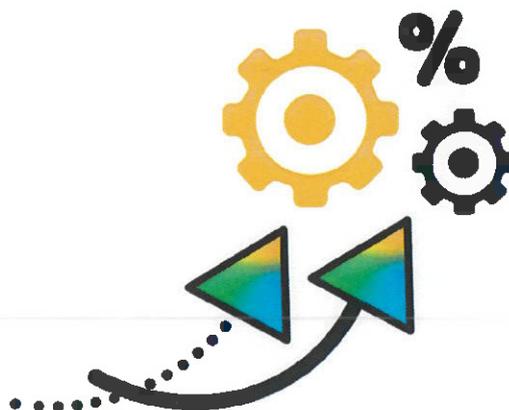
### VIII.4 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.



## IX. ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité de pilotage. Il est examiné par ce binôme et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

terme, la plate-forme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble

des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.



## X. ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.



## XI. ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

**L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.**

**La durée de ce contrat est de six ans.**

**Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.**



## XII. ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE

**Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.**



## XIII. ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

**D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.**

## XIV. ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

**Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.**

**SIGNÉ À LONS-LE-SAUNIER, LE 31 JANVIER 2022**

**Monsieur le Préfet du Jura,**

**Monsieur le Président,  
Communauté de communes Jura Nord**

### SOMMAIRE DES ANNEXES

- **Annexe 1 – Projet de territoire**
- **Annexe 2 – Fiches actions**
- **Annexe 3 – Maquette financière**
- **Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

- ✓ 4-1 ADEME
- ✓ 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- ✓ 4-3 CEREMA